



**ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014**

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des architectes du Québec le vendredi 20 juin 2014, à 14 h 30, au Centre St-Pierre, situé au 1212, rue Panet à Montréal

---

RÉSOLUTION pour le financement d'Architectes de l'urgence et de la coopération adoptée par le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec à sa réunion du 11 avril 2014 et soumise pour approbation de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2014

---

ATTENDU QU'Architectes de l'urgence et de la coopération est un organisme de bienfaisance reconnu par les paliers de gouvernement canadien et québécois, fondé en octobre 2007, suite à une résolution du conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après OAQ), le 6 juillet 2007;

ATTENDU QU'Architectes de l'urgence et de la coopération est un organisme à vocation humanitaire dont la mission est de regrouper les professionnels du bâtiment afin de contribuer significativement au développement de milieux de vie sains, sécuritaires et durables, en valorisant l'équité, la dignité, ainsi que l'autonomie des populations les plus vulnérables;

ATTENDU QU'Architectes de l'urgence et de la coopération est le bras humanitaire représentatif des architectes du Québec;

ATTENDU QU'Architectes de l'urgence et de la coopération s'est impliqué de façon très active depuis son existence au Québec et à l'étranger, dans des projets humanitaires, d'évaluation, de mise en sécurité de bâtiments et de reconstruction suite à des catastrophes naturelles ou humaines, ainsi que dans des programmes de formation professionnelle et technique, liés à l'architecture, la reconstruction et l'urbanisme;

ATTENDU QU'Architectes de l'urgence et de la coopération a reçu, au cours des trois dernières années, les plus grands honneurs architecturaux québécois et canadiens (prix Action de l'OAQ 2011 et la médaille du Gouverneur Général du Canada en architecture, 2012);

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de tous les architectes du Québec de préserver ce fleuron humanitaire en plein essor et de permettre ainsi de conserver sa structure de base fonctionnelle, surtout dans un contexte de désengagement marqué des instances gouvernementales pour la coopération internationale et l'aide humanitaire;

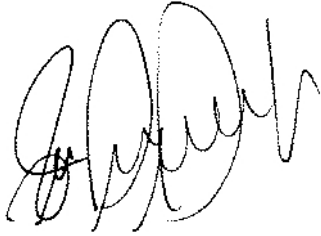
ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de tous les architectes du Québec d'assurer la pérennité à long terme de l'organisation ainsi que de créer un fonds d'urgence permettant à Architectes de l'urgence et de la coopération de réagir rapidement lorsque des catastrophes ou crises humanitaires surviennent;

IL EST RÉSOLU qu'une cotisation de 40 \$ par architecte soit ajoutée au montant de la cotisation annuelle de l'Ordre des architectes du Québec, pour une période de trois ans à partir d'avril 2015, et soit versée à Architectes de l'urgence et de la coopération afin que l'organisation puisse poursuivre sa mission humanitaire au nom de tous les architectes du Québec. Cette cotisation sera affectée aux frais de fonctionnement de l'organisme (loyer, salaire, communications, etc.).

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Dion, appuyée par Odile Roy, d'approuver la cotisation spéciale de 40 \$ pour Architectes de l'urgence et de la coopération pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le 6 janvier 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Dumont', written in a cursive style.

Jean-Pierre Dumont  
Directeur général et secrétaire